



COMPTE RENDU **Bilatérale CFDT - DGSCGC** **Lundi 30 janvier 2023**

Représentant DGSCCG : Préfet THIRION, Isabelle Mérignand (SDDRH), Colonel Arnaud WILM (conseiller social).

Représentant CFDT : Sébastien BOUVIER, Guillaume MILLET, Sébastien PEYRARD.

- **Avenir de la sécurité civile et les limites du volontariat au travers des abus des gardes postées : il faut sauver le volontariat en le réglementant.**

Mea-culpa du DG sur les textes qui ne sont pas encore sortis. Il faut veiller à ne pas faire du SPV un salarié bis. Le DG évoque les besoins d'un bornage. Nous sommes en phase avec l'idée de borner le volume maximum qu'un sapeur-pompier volontaire peut effectuer mais nous confirmons que nous ne voulons pas qu'un volume minimum soit imposé à un SPV.

Le DG rappelle que l'administration a l'obligation de protection de ses personnels et doit en assurer la sécurité en étant attentif à leur temps de travail.

Il veut également éviter que le volontariat devienne une forme détournée du dépassement du temps de travail dans le cas des doubles engagements mais ne veut pas pour autant que l'on interdise à un SPP ou militaire d'avoir un double engagement. Nous sommes d'accord pour le coté engagement citoyen.

D'autre part, nous constatons que certaines départementalisations ont fragilisé la réponse opérationnelle par la baisse du nombre de centre de secours et que le passage aux 35 heures n'a pas été compensé par des embauches.

Les axes de travail sont :

- L'instauration d'un nombre de SPP mini en fonction de l'activité d'un SDIS.
 - Les dispositifs de financement des SDIS doivent être revus.
- **Inquiétude sur la situation de l'hôpital, attentes aux urgences, des carences.**

Cela est très dépendant des ARS. Des solutions peuvent être trouvées et cela est souvent humano-dépendants donc seules des solutions humaines doivent être trouvées afin d'améliorer le système et les attentes aux urgences.

- **Temps de travail : 100 SDIS, 100 temps d'équivalence, il faut revenir à l'heure pour heure avec la reconnaissance du travail de nuit et de WE et jours fériés.**

Concernant ce sujet, la CNSIS veut mettre en place un groupe de travail mais cela tarde... Le DG va donc relancer Mr RICHEFOU pour que cela se mette en place rapidement.

Le temps d'équivalence pour les gardes de 24 heures doit être à minima le même pour tout le monde avec un décompte cohérent. D'autre part, la reconnaissance du travail de nuit, WE et jours fériés seront aussi à l'ordre du jour. LA CFDT rappelle que le temps de travail doit être évalué au réel.

Si le groupe de travail n'est pas rapidement relancé, nous passerons par le CSFPT.

- **Filière SPP : il faut appliquer les recommandations du rapport du CSFPT de 2021.**
Une réflexion est en cours sur la refonte de la filière, qui nécessitera un dialogue social. Cela va se dérouler avant l'été et après la suppression de l'examen professionnel de commandant, des propositions vont être faites sur la refonte de la filière mais la réforme de 2012 ne sera pas entièrement remise en question.
- **Numéro unique 112 ? Plateformes communes ? Création d'un cadre d'emploi comme les ARM, quels seront les SDIS désignés pour l'étude ?**

Il faut un calage et l'expérimentation doit se faire dans les 2 ans après la parution du décret. Cette expérimentation sera faite à l'échelle d'une zone tout en incluant la partie Nexis. Ce sera certainement la zone sud-est.

Quid des différences de catégorie entre les ARM et les opérateurs qui sont C3 ! Un chef de salle a le même grade que l'assistante de régulation médicale.

- **CNRACL : continuer la mise en œuvre des démarches de prévention face aux fumées et poursuivre les nouveaux travaux engagés, après la cagoule, les lunettes en FDF, les détecteurs de CO en FDF : mise en danger ?**

L'étude est validée par la CNRACL, avec le recrutement d'un doctorant par l'IG afin de faire évoluer ce dossier.

Nous alertons le DG sur la problématique du CO et la nécessité de la mise en place de détecteurs individuels comme le préconise le CEREN.

Nous évoquons la difficulté d'avoir des chiffres avec des 3SM qui invoque le secret médical. 800 pompiers ont été intoxiqués cet été. Le danger mortel du monoxyde de carbone est sous évalué dans les SDIS lors des feux d'espaces naturels.

Le DG rappelle que ce n'est pas à la doctrine de fixer le port de détecteurs de CO et que ce sont les employeurs qui sont responsables pour mettre en œuvre toutes les règles de sécurité pour les agents.

Depuis le 3 juillet 2022, l'OMS a requalifié la profession de sapeur-pompier en passant du groupe 2b au groupe 1 pour la reconnaissance des cancers.

Conséquence directe : majoration d'une assurance maison en raison du taux d'exposition.

Le DG répond qu'un rendez-vous avec les assurances doit être envisagé.

- **Ivresse sur VP : la police doit assumer son rôle !**

Le DG nous répond qu'il faut protocoliser afin de définir qui fait quoi, pour cela tous les protagonistes doivent être présent autour de la table.

- **Mineurs : exploitation et non-respect du code du travail, saisine de l'OIT ?**

Selon les disposition du Code de Sécurité Intérieure, pour les SPV sur les règles L723_8 : Les sapeurs-pompiers volontaires sont soumis aux mêmes règles d'hygiène et de sécurité que les sapeurs-pompiers professionnels.

Il se doit de se demander quelles missions peuvent être données aux mineurs ? Les SDIS doivent arrêter le recours aux mineurs au delà de 7 heures consécutives et également la nuit (code du travail)

- **Créer une IUSC en région aquitaine.**

Il va y avoir la création d'une 4eme unité complète de 600 personnes qui devra être polyvalente. Les départements candidats ont déposé leur dossier et le lieu d'implantation devra remplir certains critères (accès autoroute, aéroport proche...). Cette unité sera une unité polyvalente.

Les représentants CFDT